



Contrôle de rédaction (lecture unique)

Loi d'adhésion à la convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL)

du [date]

Actes législatifs concernés par ce projet (RS numéros)

Nouveau:

Modifié: –

Abrogé: –

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu la convention sur les engagements de police intercantonaux du 6 avril 2006 (IKAPOL);

vu les articles 31 alinéa 1 lettre b, 38 alinéa 2, 54 alinéa 1 lettre e et 58 de la Constitution cantonale;
sur la proposition du Conseil d'Etat,

ordonne:

I.

L'acte législatif intitulé Loi d'adhésion à la convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL) est publié en tant que nouvel acte législatif.

Art. 1

¹ Le canton du Valais adhère à la convention intercantonale sur les engagements de police intercantonaux du 6 avril 2006 (IKAPOL).

II.

Aucune modification d'autres actes.

III.

Aucune abrogation d'autres actes.

IV.

Le présent acte législatif est soumis au référendum facultatif. ¹⁾

Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur.

Sion, le 12 février 2025

La présidente du Grand Conseil: Muriel Favre-Torelloz

Le chef du Service parlementaire: Nicolas Sierro

Dossier lié avec 3357

¹⁾Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...